

COMMUNIQUE

NOÉ : QUI MONTERA DANS L'ARCHE DU NUMÉRIQUE ?

Ce jour, s'est déroulé au ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique un échange sur la stratégie pour les nouvelles opportunités économiques (acronyme « Noé »). Les propositions présentées sont censées nourrir le projet de loi « Macron 2 », rédigé pour la fin de l'année, avant un examen au Parlement en 2016.

La parole a été donnée par le gouvernement à différents entrepreneurs s'étant saisis des opportunités offertes par le numérique. Tous, au travers de leurs principales difficultés et recommandations, ont souligné un manque de stratégie publique, de lisibilité de l'action publique et d'investissement public sur ces enjeux, ce que Force Ouvrière a déjà maintes fois soulevé. En revanche, pas un mot sur la soi-disante nécessité de refonte du Code du Travail, du statut de travailleur indépendant ou de salarié, du forfait-jours au profit d'une individualisation du droit du travail. Et pourtant le projet du gouvernement basé sur les recommandations de pseudos économistes et juristes qu'il a mandaté considèrent que « forger un cadre favorable à l'économie numérique » passe par la remise en cause des droits collectifs et du droit du travail et par la mise en place de nouveaux cadres individuels tels que le CPA.

Face à ces grandes lignes, premières orientations de la future loi Noé, Force Ouvrière restera vigilant pour défendre et renforcer les droits collectifs, afin d'éviter qu'une poignée de privilégiés montent sur l'arche du numérique et que les salariés seuls subissent le déluge.

Paris, le 9 Novembre 2015

Contacts : **Pascal PAVAGEAU**, Secrétaire confédéral

☎ 01 40 52 84 45 - 📞 06 76 77 70 39 - ✉ pascal.pavageau@force-ouvriere.fr